

## **PÔLE ENFANCE FAMILLE**

- Espace Rencontre
- Service Adaptation Progressive en Milieu Naturel
- Maison d'Enfants à Caractère Social

## **PÔLE ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION**

### **Axe insertion**

- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- Accueil de Jour Itinérant
- Tiers-Lieu
- Hébergement Conventionné
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Accompagnement Vers et Dans le Logement Intermédiation Locative

### **Axe santé**

- Accueil de Jour
- Restaurant de la Solidarité
- Lits Halte Soins Santé
- Appartements de Coordination Thérapeutique
- Maison Relais
- Equipe Mobile Santé Précarité Incurie

## **PÔLE SOCIAL JUSTICE MINEURS/MAJEURS**

- Centre Educatif Renforcé
- Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales
- Convention SPIP/ Placement Extérieur
- Action de Parcours de Sortie de Prostitution

# SAJ

## Service Accueil Jeunes

### Rapport d'activité 2024



**ANEF Cantal**

91, avenue de la République • B.P. 426 • 15004 Aurillac Cedex

Tél. 04 71 48 63 23

direction@anef15.fr • www.anef15.fr



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>Lexique</b>	<b>5</b>
<b>1 Présentation du service</b>	<b>6</b>
1.1 Les caractéristiques	6
1.2 L'équipe	6
1.3 Les partenaires	6
<b>2 L'activité en 2024</b>	<b>7</b>
2.1 L'évolution annuelle	7
2.2 L'occupation mensuelle	8
2.3 Répartition des mesures sur l'année	8
2.4 Répartition par âge	9
2.5 Entrées et sorties en 2024	9
2.6 Taux d'occupation	9
<b>3 Les spécificités du service</b>	<b>10</b>
3.1 L'accueil	10
3.2 Le projet personnalisé : le DIPC et le CJM	10
3.3 Le collectif et les appartements en diffus	11
3.4 L'accompagnement hors les murs	13
<b>4 La prise en charge pluridisciplinaire</b>	<b>14</b>
4.1 L'infirmière	14
4.1.1 L'accompagnement des jeunes dans leur « prendre soin »	14
4.1.2 La coordination et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé	14
4.1.3 La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé	15
4.1.4 Le soutien / conseil / accompagnement de l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé 15	
4.1.5 La gestion des traitements des jeunes, du matériel et de la pharmacie	15
4.2 Le psychologue	15
4.3 La maîtresse de maison	16
4.4 Les surveillants de nuit	16
<b>5 L'activité éducative menée en support auprès des jeunes</b>	<b>17</b>
5.1 L'atelier coopératif	17
5.2 Les activités collectives	17
5.3 PICOOL	17
<b>6 Les écrits professionnels</b>	<b>18</b>
<b>7 Les actions diverses menées en 2024</b>	<b>19</b>

7.1	Le projet d'établissement 2023 / 2028	19
7.2	La qualité	19
7.3	L'Analyse de la Pratique Professionnelle	20
7.4	La formation	20
7.5	L'accueil de stagiaires	20
7.6	La prévention	20
8	Les perspectives 2025	21
8.1	Les Formations AURA	21
8.2	L'Analyse de la Pratique Professionnelle	21
8.3	La prévention	21
8.4	La qualité	21
8.5	L'évaluation	21
8.6	La mission de coordination	22
	Conclusion	23

## LEXIQUE

---

**A.P.P. : Analyse de la Pratique Professionnelle**

**A.E.M.O. : Action Educative en Milieu Ouvert**

**A.P.M.N. : Adaptation Progressive en Milieu Naturel**

**A.S.E. : Aide Sociale à l'Enfance**

**C.I.D.F.F. : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles**

**C.J.M. : Contrat Jeune Majeur**

**C.S.A.P.A. : Centre de Soins, d'Accompagnement et Prévention en Addictologie**

**D.U.E.R.P. : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

**E.R.E.A. : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté**

**H.A.S. : Haute Autorité de Santé**

**I.F.P.P. : Institut de Formation Professionnelle et Permanente**

**I.T.E.P. : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique**

**J.E. : Juge des Enfants**

**M.E.C.S. : Maison d'Enfants à Caractère Social**

**M.F.R. : Maison Familiale et Rurale**

**O.P.P. : Ordonnance Provisoire de Placement**

**P.A.C.Q. : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité**

**P.J.J. : Protection Judiciaire de la Jeunesse**

**S.A.S. : Service d'Accompagnement Spécialisé**

# 1 PRESENTATION DU SERVICE

---

## 1.1 LES CARACTERISTIQUES

Le Service Accueil Jeunes (S.A.J.) s'adresse à des jeunes filles en situation de rupture familiale, sociale, scolaire, professionnelle et/ou relationnelle. Elles sont soit mineures et âgées de 14 à 17 ans révolus, soit jeunes majeures âgées de 18 à 21 ans. L'admission au S.A.J. se fait sur un plan local ou national, à partir d'un mandat judiciaire ou administratif. Les demandes d'orientations initiales sont à l'initiative des services A.E.M.O, des assistantes sociales de secteur, des services de pédopsychiatrie...

Notre intervention peut se situer à partir de plusieurs lieux institutionnels mais aussi relationnels ou familiaux. Les modalités d'accueil ne sont pas figées mais peuvent être modulées au gré des situations et projets de chacune. La diversification des modalités d'hébergement nous permet d'aménager la prise en charge et ainsi d'anticiper et de réguler les situations conflictuelles ou de crise.

Les différents lieux d'action éducative se déclinent selon 3 axes : hébergement collectif, appartements ou chambres en ville et accompagnement "hors les murs".

Pour rappel, le S.A.J. dispose d'une autorisation de 10 places.

## 1.2 L'EQUIPE

L'équipe est composée de :

- 5 personnels éducatifs (AS, ES, ME, CESF) : 5 ETP.
- 1 maitresse de maison : 0,40 ETP.
- 2 surveillants de nuit : 2 ETP.
- 1 psychologue : 0,19 ETP.
- 1 IDE : 0,20 ETP.

Au 2<sup>ième</sup> semestre 2023, le Conseil Départemental a autorisé l'exercice d'une fonction de coordination à partir de l'équipe éducative.

Une coordinatrice avait été nommée en janvier 2024 : elle n'a exercé la mission qu'un mois puisqu'elle est partie en arrêt maladie et est décédée quelques mois plus tard. Au regard du traumatisme institutionnel occasionné par le décès d'une collègue, nous avons fait le choix de mettre en stand-by la nomination de la fonction de coordination.

La structure n'a pas de cadre intermédiaire : c'est la cheffe de service de l'APMN qui fait fonction de cheffe de service au sein de la MECS.

Une réunion hebdomadaire est organisée le jeudi après-midi de 13h00 à 17h00.

## 1.3 LES PARTENAIRES

Un travail de partenariat renforcé est mené avec les Juges des Enfants, l'ASE mais aussi la PJJ, les services d'AEMO, les ITEP, les établissements de l'Education Nationale, la pédopsychiatrie, le CIDFF, APT, Addictions France, les médecins de villes et des spécialistes médicaux selon les problématiques des jeunes accueillies.

## 2 L'ACTIVITE EN 2024

---

Au sein du SAJ, nous disposons de 7 chambres et d'1 studio d'autonomisation.

Au cours de l'année 2024, nous avons accueilli au total 20 jeunes filles selon différentes modalités.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- 3 étaient inscrites dans un dispositif de formation via l'apprentissage à l'IFPP.
- 1 était inscrite en lycée à Aurillac.
- 1 était inscrite en lycée à Clermont-Ferrand.
- 2 jeunes étaient scolarisées à l'EREA.
- 1 était inscrite à la MFR de Marcolès.
- 1 n'était pas scolarisée.

Au 31 décembre 2024 :

- 2 jeunes étaient scolarisées à l'EREA.
- 2 jeunes étaient scolarisées en lycée à Aurillac.
- 2 étaient inscrites dans un dispositif de formation via l'apprentissage à l'IFPP.
- 1 jeune était en remobilisation scolaire ou professionnelle dans un lycée à Aurillac.
- 1 était scolarisée dans un collège à Mauriac.
- 2 jeunes étaient scolarisées dans un collège à Aurillac.
- 2 n'étaient pas scolarisées.

### 2.1 L'EVOLUTION ANNUELLE

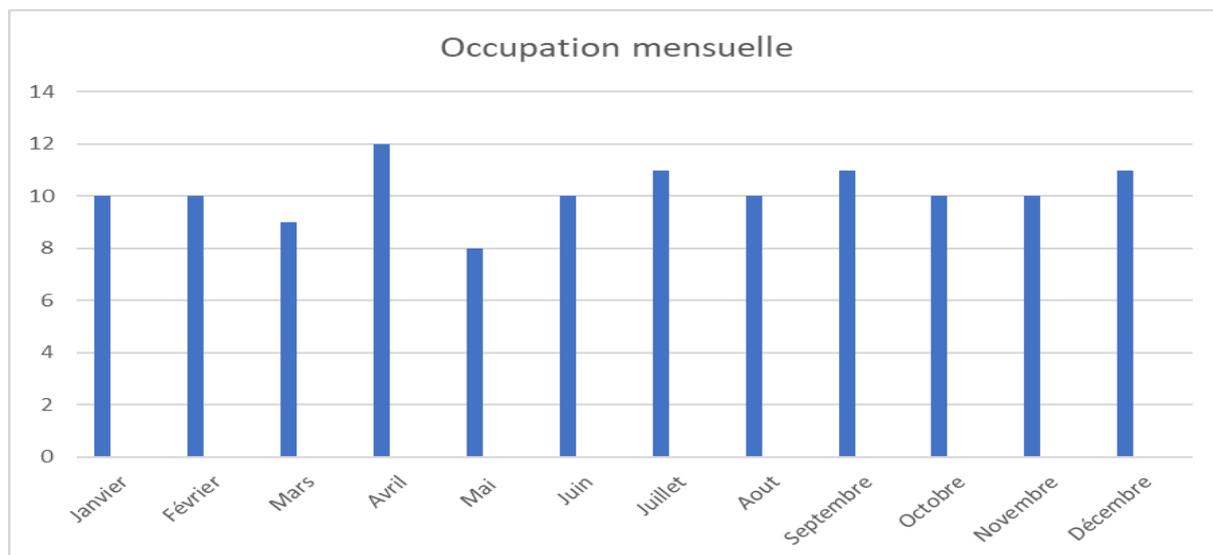
En 2024, l'accueil des 20 jeunes a été organisé et travaillé de manière individualisée et en accord avec les mandants selon les modalités suivantes :

- Au total, 19 filles ont bénéficié d'une prise en charge au sein de la structure collective.
- 4 d'entre-elles ont été orientées dans le studio d'autonomisation au cours de l'année 2024.
- 1 jeune a bénéficié d'un appartement mis à disposition en ville.

Il paraît essentiel pour le service d'accompagner ces jeunes filles en proposant un accompagnement "au plus près" de leurs envies, désirs mais aussi en prenant en considération ce qu'elles sont capables de tenir.

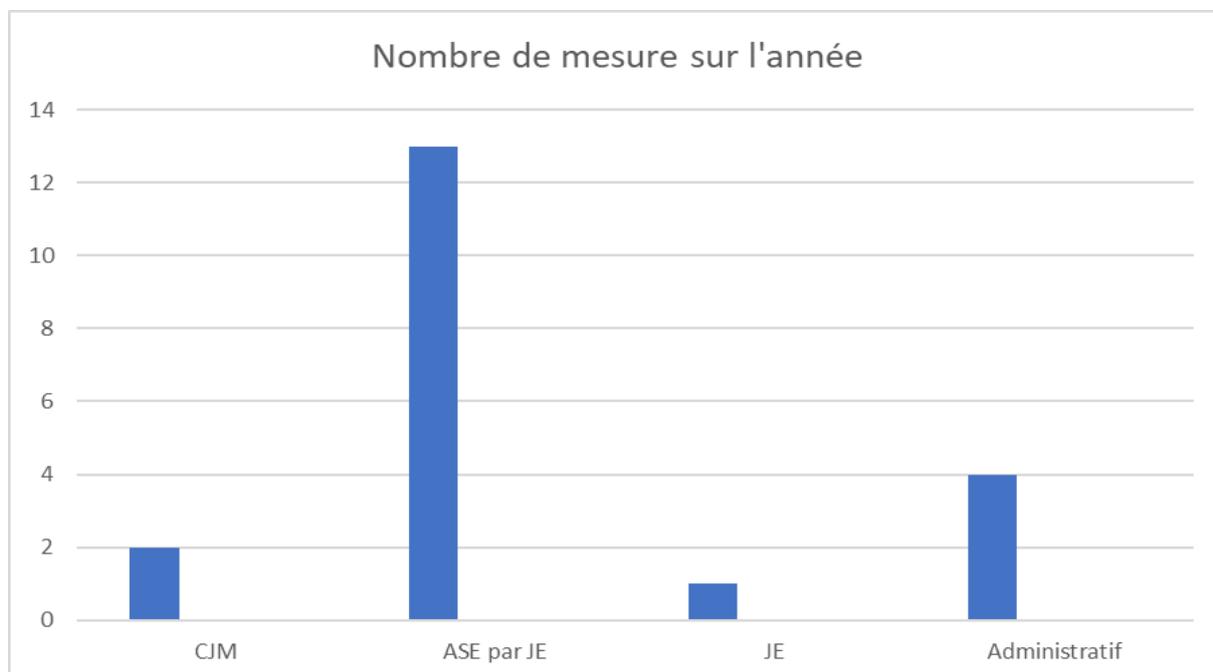
C'est pourquoi, les installations en appartement sont toujours murement réfléchies et en adéquation avec le projet de la jeune.

## 2.2 L'OCCUPATION MENSUELLE



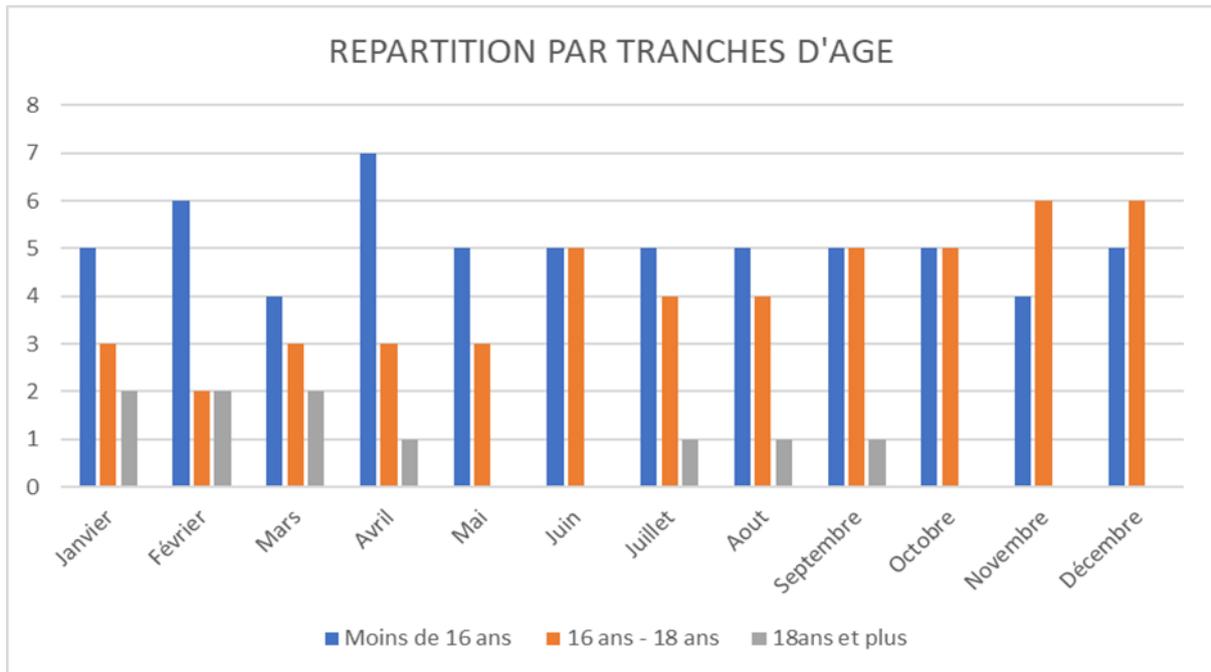
Le SAJ a connu 2 mois de sous-activité pour l'année 2024.

## 2.3 REPARTITION DES MESURES SUR L'ANNEE



Les jeunes filles placées le sont majoritairement par le Juge des Enfants et bénéficient d'un accompagnement ASE.

## 2.4 REPARTITION PAR AGE



## 2.5 ENTREES ET SORTIES EN 2024

Une jeune a bénéficié d'un changement de prise en charge, en signant un Contrat Jeune Majeure avec le service et l'ASE au fil de l'année.

Le SAJ a accueilli 11 nouvelles jeunes sur l'année 2024.

10 jeunes ont quitté le service :

- L'ASE a mis fin à la prise en charge pour deux d'entre-elles.
- Le SAJ a mis fin à deux accompagnements.
- 2 jeunes ont décidé d'elles-mêmes de sortir du dispositif à leur majorité.
- 3 jeunes ont bénéficié d'une orientation sur un autre service de l'ANEF.
- 1 jeune a été orienté vers une autre MECS.

## 2.6 TAUX D'OCCUPATION

Le SAJ a réalisé 3326 journées pour 3500 allouées et 3650 théoriques, ainsi le taux d'occupation est de 99,42% au regard de l'alloué et de 95% au regard du théorique.

## 3 LES SPECIFICITES DU SERVICE

---

### 3.1 L'ACCUEIL

C'est une phase essentielle de l'admission au S.A.J : la mesure de placement sur un service éducatif ne revêt jamais un caractère banal et peut être vécue comme une situation angoissante et déstabilisante. Une première rencontre a lieu avant le placement afin que la jeune fasse connaissance avec l'équipe, visualise les locaux et que dans la mesure du possible, elle puisse avant son arrivée être partie prenante de la décision.

Il appartient donc à l'équipe éducative de faire en sorte de rassurer la jeune nouvellement arrivée en lui offrant un espace sécurisé et accueillant. Le positionnement de l'établissement est de laisser un temps d'adaptation et d'observation afin que la jeune « se pose et trouve ses marques » avant la mise en œuvre d'un projet individualisé contractualisé par un Document Individuel de Prise en Charge. Dans la mesure du possible, cet accueil se fait en présence d'un des deux travailleurs sociaux désignés comme « référent » de la situation ou le cas échéant d'un autre membre de l'équipe éducative, de la Cheffe de Service, du travailleur social à l'origine de la demande d'admission (le plus souvent l'ASE mais aussi parfois l'A.E.M.O, la P.J.J, le S.A.S, l'I.T.E P...) et/ou d'un ou des représentants légaux. L'entretien initial reprend les attendus et objectifs du mandant, les modalités d'accueil et se conclut par la signature du règlement de fonctionnement.

L'installation de la jeune se fait en présence de l'éducateur et de la maîtresse de maison qui procèdent à un état des lieux de la chambre et qui remettent une clef individuelle (une caution de 10€ prévue en cas de perte est demandée à chaque jeune).

Dans la majeure partie des situations, une période d'observation sur le collectif est souhaitée avant une éventuelle installation en appartement. Dans le cas d'un accueil, dès l'arrivée, dans un appartement, l'entretien initial fixe en sus les modalités de retour sur le collectif (repas, nuits, activités, entretiens éducatifs...). L'installation en appartement est pensée au plus proche d'une location classique (état des lieux, signature d'un contrat de sous-location, signature d'un règlement intérieur, caution, fixation en commun du montant du « loyer » en fonction des ressources...).

Toutefois, il arrive que la MECS accueille une jeune en urgence (sortie d'hospitalisation ou éviction d'un autre lieu d'accueil) ce qui met la procédure à mal et peut mettre, dès le départ, la jeune en difficulté sur le sens de son placement.

### 3.2 LE PROJET PERSONNALISE : LE DIPIC ET LE CJM

Au regard de la singularité de chaque jeune fille accueillie au S.A.J et de la prise en compte de son histoire et de ses problématiques personnelles, il convient de proposer une prise en charge personnalisée. Aussi, il est primordial d'élaborer un projet avec et pour la jeune en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Pour cet accompagnement au "cas par cas", l'équipe éducative peut s'appuyer sur les différentes possibilités d'hébergement. La pluralité des formes d'accueil et d'hébergement va dans le sens de l'accompagnement adapté et personnalisé attendu. L'élaboration de ce projet ne peut pas revêtir un caractère immédiat. L'instauration d'une relation de confiance entre l'adolescente et l'équipe éducative est indispensable avant de pouvoir penser un projet personnel ajusté et d'entamer un travail sur l'articulation des relations familiales et sociales. Cette confiance se crée dans chaque moment du quotidien et au fil des entretiens tant formels qu'informels. En ce sens, l'équipe se donne une période dite « d'observation » afin que la jeune prenne le temps de se sentir en sécurité dans ce nouveau lieu et se sente libre de pouvoir parler, échanger, se livrer.

Afin de travailler le projet personnalisé, deux éducateurs référents sont nommés. Leur rôle est de centraliser les informations et de coordonner les démarches et actions à destination de la jeune ; ils sont garants du projet personnalisé. Leur action est axée sur la scolarité, la formation ou le travail, le développement de l'autonomie, la santé et le lien avec l'environnement familial. Il existe donc un travail de partenariat important avec les différents acteurs qui interviennent auprès de la jeune.

Les échanges avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance se font par téléphone, par courrier et en participant aux réunions de synthèses. Ils se doivent d'être réguliers pour assurer le meilleur suivi éducatif possible. Les éducateurs référents accompagnent la jeune à la signature du P.P.E. (Projet Pour l'Enfant) et/ou lors des audiences qui la concerne.

Le projet personnalisé est formalisé à l'appui de différents supports :

- Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) est élaboré en concertation avec la jeune, ses représentants légaux, ses éducateurs référents et la cheffe de service. Ce document interne à la structure contractualise l'accompagnement éducatif. Il précise les objectifs de prise en charge, les attendus de la jeune ainsi que ceux de ses représentants légaux. Ce document établit les engagements réciproques de chaque partie et nécessite un temps d'observation en amont de sa réalisation. Il découle du Projet Pour l'Enfant (article L 223-1 du CASF).
- Le CJM (Contrat Jeune Majeure) est un outil de responsabilisation. Afin de bénéficier d'un CJM, la jeune doit écrire un courrier au Conseil Départemental en motivant sa demande. Si ce dernier est accepté, la jeune adulte change alors de statut. Elle doit s'engager dans un projet d'insertion si elle souhaite continuer à bénéficier d'une mesure éducative.

### 3.3 LE COLLECTIF ET LES APPARTEMENTS EN DIFFUS

Si l'hébergement collectif n'est qu'un passage dans le parcours de la jeune, cette étape lui offre la possibilité de s'apaiser, de prendre le temps de réfléchir et de se construire. La proposition faite aux jeunes est un point d'ancrage à partir duquel peut se définir, se dessiner, s'articuler un projet en devenir, étayé par l'acquisition de repères indispensables pour acquérir une autonomie et accéder à sa propre responsabilité.

La structure d'hébergement collectif est un espace protecteur devant garantir une certaine intimité et une nécessaire tranquillité à chacune.

Lorsque les savoirs faire inhérents à la vie quotidienne sont acquis, une étape commune peut alors être franchie vers l'accession à l'autonomie et notamment au travers d'un changement de lieu et d'une installation en appartement.

Le travail au sein du collectif est principalement axé sur la gestion de la vie quotidienne, la régulation de groupe, le respect d'un cadre donné.

Pour la majorité des jeunes accueillies, il présente pour intérêt :

- D'offrir un cadre sécurisant : horaires fixes, présence de l'équipe éducative...
- De favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.
- De permettre un premier travail dans l'organisation du quotidien, pour favoriser l'autonomie.

Pour certaines jeunes, l'internat permet une mise à distance avec leur environnement dans un lieu tiers, une distanciation qui leur fait percevoir la place et le rôle de ses parents dans son existence et réciproquement. Ainsi, chacun peut se situer et éventuellement se repositionner dans une dynamique familiale lorsque la situation le permet ou vers une émancipation à l'approche de la majorité.

L'équipe interdisciplinaire intervient au quotidien auprès de la jeune. Le contexte du quotidien constitue le cadre central du travail éducatif au sein du collectif.

Les jeunes accueillies entretiennent souvent un rapport complexe avec la notion d'hygiène et le fait de « prendre soin de soi et de son espace privé ». Les difficultés repérées obligent une prise en compte et la nécessité d'un travail de réflexion commun sur leur conception du corps. Concernant ce travail, l'interdisciplinarité est essentielle, notamment avec l'appui de l'infirmière, du psychologue et de la maîtresse de maison.

La gestion du quotidien s'articule avec la régulation du groupe par l'équipe éducative, l'apprentissage du vivre ensemble, le respect d'autrui et de son intimité : notions qui sont très souvent mises à mal du fait de la diversité des situations. Un travail de médiation est souvent nécessaire. L'équipe éducative peut s'appuyer sur la réunion hebdomadaire, pour laquelle la présence de chacune des jeunes est obligatoire.

La vie sur le collectif est également marquée par le respect d'un cadre imposé (heures de sortie, heures des repas etc.).

Dans le cadre du travail autour de la notion du vivre ensemble, des services collectifs sont mis en place, chaque jeune devant en assumer la charge de manière quotidienne et hebdomadaire.

Chaque semaine, une réunion « droit d'expression » est organisée le mercredi afin d'évaluer avec les jeunes les conditions de vie sur le collectif et les points d'amélioration à mettre en place. En présence de la cheffe de service, de l'infirmière, de la maîtresse de maison et d'un travailleur social, elle permet de recenser des dysfonctionnements pouvant être repris le lendemain en réunion d'équipe.

Le SAJ dispose d'un appartement d'autonomisation sur site mais excentré du collectif. Il permet d'expérimenter pour une jeune un palier supplémentaire avant d'être en appartement. Elle gère son quotidien mais bénéficie de la présence permanente d'un travailleur social.

La mise en acte d'un cheminement, d'un apprentissage est incontournable pour prendre en compte l'évolution des jeunes accueillies. L'installation dans un logement permet de travailler l'autonomie avec les jeunes qu'elles soient majeures ou mineures. Cette étape marque une progression et vient signifier un autre accompagnement de la part du service.

L'hébergement individuel en ville est l'une des pierres angulaires de notre projet. Cette opportunité présente pour intérêts de :

- Permettre un accompagnement éducatif effectif des jeunes dont le comportement est conditionné par une fragilité psychique et pour lesquelles l'accompagnement éducatif est difficile voire inadéquat dans le contexte d'un collectif.
- L'hébergement en appartement permet de disposer d'une nécessaire intimité et limite la confrontation à l'autre et les situations sources de frustrations. Cette opportunité présente pour intérêt de :
  - Préserver les jeunes vulnérables.
  - Séparer géographiquement les jeunes impliquées dans des délits.
  - Être un outil éducatif qui favorise la « pédagogie du compromis ».

La vie en appartement (rythme quotidien de chacun, bruit ...) et le partage avec d'autres locataires des espaces collectifs (propreté des lieux, ascenseur, hall d'entrée), permet aux jeunes filles de se confronter directement à une réalité sociale, à de nouvelles responsabilités et aux contraintes du vivre ensemble... soit autant d'acquisitions propices à leur insertion sociale.

L'objectif est de les préparer au mieux à l'autonomie et à l'accès à un logement personnel.

A l'occasion de chaque entrée dans un appartement ANEF et afin de reproduire, au plus près, les conditions d'accès à un logement de droit commun, la jeune devra réaliser un ensemble de démarches :

- Réalisation d'un état des lieux.
- Versement d'une caution de 10 à 100 euros, en fonction des ressources afin de l'impliquer dans la tenue du logement.
- Signature d'un contrat d'occupation du logement faisant office de règlement de fonctionnement.
- Signature d'un contrat d'engagement qui précise le cadre et les objectifs de travail à partir de la chambre ou de l'appartement en ville.

L'accompagnement éducatif prend la forme :

- D'une aide à la gestion du budget.
- D'un accompagnement pour faire les courses hebdomadaires.
- D'un accompagnement dans les démarches administratives, scolaires, professionnelles, médicales...
- D'une aide au maintien dans le logement.

Le maître mot est là encore « personnalisation ». Par conséquent, les visites à domicile annoncées ou à l'improviste (quotidiennement ou de manière plus espacée), les retours des jeunes sur le collectif pour certains repas ou activités (collectives ou en individuel avec un travailleur social), la préparation d'un repas au sein de l'appartement et le partage de celui-ci, sont autant de modalités d'intervention qui varient et évoluent selon la situation de chaque jeune.

Un retour sur le collectif reste possible en cas de difficulté soit à l'initiative de la jeune soit à l'initiative de l'équipe éducative.

### **3.4 L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS**

Cette modalité d'accueil paraît pertinente dans le parcours de certaines jeunes. Le projet d'établissement a donc intégré cette pratique. Nous pouvons parfois travailler à partir du domicile de la famille, d'un appartement autonome ou de chez le petit ami de la jeune par exemple.

En effet, lorsque les jeunes qui nous sont confiées n'ont pas la capacité d'adhérer aux différentes modalités d'hébergement proposées, nous pouvons moduler notre accompagnement en adaptant la prise en charge à partir du lieu où réside la jeune. Cette alternative nécessite en revanche la coopération de la jeune et de son entourage (famille, petit ami... selon le cas) sans quoi l'accompagnement n'a pas de sens.

Quand la prise en charge se fait à partir du domicile des familles, nous proposons des rendez-vous pour des entretiens au domicile et des rencontres en lieu neutre avec la jeune uniquement.

Là encore, la fréquence des visites à domicile, des rencontres et des entretiens est modulable et adaptable à chaque jeune. Ce type de suivi peut, s'il le nécessite, être intensif avec une présence éducative accrue.

La diversification des modalités d'hébergement nous permet d'aménager la prise en charge et ainsi d'anticiper et de réguler les situations conflictuelles ou de crise.

## 4 LA PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE

---

Après plusieurs années de turn-over de l'équipe, l'équipe éducative du SAJ s'est quasiment stabilisée.

L'infirmière, le psychologue et la maîtresse de maison qui étaient arrivés en 2023 sont restés. Au niveau des travailleurs sociaux, il y a eu un départ volontaire et aussi le décès d'une éducatrice. Ces 2 postes ont été pourvus rapidement malgré un contexte de recrutement difficile.

### 4.1 L'INFIRMIERE

Le travail infirmier au sein du SAJ se divise en cinq missions principales :

- L'accompagnement des jeunes dans leur "prendre soin".
- La coordination et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé.
- La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé.
- Le soutien/conseil /accompagnement de l'équipe éducative en rapport avec la santé.
- La gestion des traitements, du matériel médical et de la pharmacie.

#### 4.1.1 L'accompagnement des jeunes dans leur « prendre soin »

Chaque jeune qui arrive au SAJ est reçue en entretien individuel par l'infirmière pour une évaluation de ses suivis de santé mais aussi pour repérer où elle en est dans cette dimension du "prendre soin d'elle-même"

Nous repérons au sein du SAJ des problématiques autour de l'acceptation du corps, du rapport à la sexualité, de l'estime de soi, et de l'impact de traumatismes (violences, agressions...) dans leur capacité à prendre soin d'elles-mêmes.

Nous essayons de développer leurs propres ressources et compétences, afin de développer leur "pouvoir d'agir".

Pour cela et en fonction des besoins repérés, l'infirmière propose des entretiens individuels d'accompagnement axés sur le prendre soin de leur santé, des soins détenteurs (travail autour de la relaxation, du bien-être...).

La mise en place d'ateliers de groupes, en fonction des besoins repérés, s'échelonnent tout au long de l'année.

#### 4.1.2 La coordination et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé

C'est une activité majeure cette année, les jeunes ont été accompagnées vers :

- Leur médecin traitant, pour les besoins de soins courants.
- Le centre de planification familiale, pour tout ce qui est relatif à la sexualité, et à la contraception.
- Le centre de vaccinations pour la mise à jour des vaccinations obligatoires ou non.
- Des médecins spécialistes ainsi que dentiste, kiné, orthoptiste, sage-femme...
- Le service de pédopsychiatrie (la majorité de nos jeunes sont régulièrement suivies).
- Des examens complémentaires (laboratoire, radiologie...).
- Des suivis santé (opticiens et audio prothésistes).
- Un CSAPA.

Cependant nous rencontrons certaines difficultés liées au territoire du Cantal, et à la tension présente dans les services de soins.

Pour favoriser cette coordination, l'infirmière rencontre également les différents partenaires dans la mesure du possible.

#### **4.1.3 La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé**

Les actions d'éducation à la santé se passent principalement sur des temps individuels, leurs besoins étant différents pour chacune. Ce type d'actions se met en place en fonction des besoins repérés en équipe, où perçu lors de l'entretien d'accueil.

Un temps d'échanges a régulièrement lieu en groupe autour de la préparation et de la prise des repas (1 à 2 fois par mois).

#### **4.1.4 Le soutien / conseil / accompagnement de l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé**

La présence de l'infirmière permet à l'équipe éducative d'exprimer ses interrogations et d'avoir une expertise sur les questions relatives à la santé.

Ainsi, elle participe une à deux fois par mois à la réunion de service. Une réflexion permanente est ainsi menée sur la nécessité du "prendre soin".

#### **4.1.5 La gestion des traitements des jeunes, du matériel et de la pharmacie**

Les médicaments sont stockés dans une armoire fermée à clé (une boîte nominative est attribuée pour chaque jeune) et le contrôle des périmés est réalisé régulièrement (1 fois / mois)

Une convention a été signée avec la pharmacie à proximité du SAJ afin que les piluliers de chaque fille soient préparés chaque semaine.

## **4.2 LE PSYCHOLOGUE**

A leur arrivée, les jeunes filles sont rencontrées en entretien d'accueil avec le psychologue. La jeune est libre de se raconter ou non. Au cours de la rencontre, nous évaluons ensemble la nécessité de la poursuite ou la mise en œuvre d'un suivi psychologique, en interne ou à l'extérieur.

Les entretiens cliniques durent de 30 à 45 minutes et se font généralement tous les 15 jours, selon les problématiques ainsi que l'adhésion de chaque adolescente. Ces entretiens sont conduits dans un bureau partagé avec l'infirmière.

La présence effective du psychologue est le mercredi après-midi ainsi que le jeudi après-midi.

#### **Soutien technique à l'équipe et liens aux partenaires :**

Chaque semaine, le psychologue assiste aux réunions d'équipe afin d'éclairer les situations du point de vue psychologique. Le principe est d'associer et de croiser l'ensemble des compétences éducatives et psychologiques. Le but étant d'apprécier le plus finement possible ce qui se joue dans les relations entre les jeunes et les professionnels, tant des points de vue individuel que groupal, pour ensuite ajuster nos postures professionnelles.

Il s'agit par exemple d'identifier des émotions susceptibles de créer des biais d'appréciation à l'égard du sens souvent surprenant de certains comportements et déviances observés chez les jeunes accueillis. L'intérêt est de différencier le symptôme de la personnalité.

Cette prise de recul est également possible à travers une écoute plus individuelle du professionnel ou bien en petit groupe.

De même les échanges réguliers avec la cheffe de service et l'infirmière participent d'une cohérence et d'une solidité éthique et technique pour tous.

Le COPIL qualité qui se tient, une fois par mois, nous donne également une direction très claire de l'amélioration constante de la qualité de notre service.

Concernant les écrits du psychologue, chaque adolescente fait l'objet de notes cliniques régulières qui sont transmises à l'équipe du SAJ.

Des échanges peuvent aussi être conduits avec d'autres psychologues d'autres institutions, autant qu'avec d'autres éducateurs...ASE, AEMO, PJJ, Education Nationale, Addictions France, SAS etc...

En outre, un atelier nommé "Soirée débat", est animé par le psychologue, en présence d'un professionnel de l'équipe éducative, un mercredi sur deux, de 20h00 à 21h00. Cet atelier a pour vocation de favoriser l'expression orale des adolescentes, sous forme de confrontation des idées. Chaque soirée débat s'organise autour d'un thème. La dynamique entre accords et désaccords est encouragée afin de proposer une expérience enrichissante via la différence de point de vue.

Nombre d'entretiens individuels réalisés en 2024 = 106

Nombre de soirées débat en 2024 = 20

### **4.3 LA MAITRESSE DE MAISON**

La maitresse de maison intervient sur la gestion de l'alimentation avec l'élaboration des menus, commandes, achats et préparation.

Elle réalise l'entretien des locaux du collectif et si besoin des appartements, s'occupe de la gestion du linge de maison et est en charge des achats (petit matériel, produits d'hygiène et d'entretien, linge...).

S'inscrivant dans une démarche de « faire ensemble » pour transmettre un savoir faire, la maîtresse de maison associe les jeunes du SAJ à la gestion de la vie quotidienne de l'institution.

Elle effectue, une fois par semaine, les courses alimentaires avec une jeune ainsi que la préparation des repas.

Concernant les appartements ANEF, les états des lieux sont faits en sa présence afin de gérer les besoins (linge de maison, matériel...).

A la demande de la jeune ou de l'équipe, elle peut intervenir pour l'entretien des locaux ou la préparation des repas (menus, liste de courses...) en continuité du travail fait sur le collectif avec ces mêmes jeunes.

Enfin, la maîtresse de maison participe à la réunion de service hebdomadaire.

### **4.4 LES SURVEILLANTS DE NUIT**

Pour une plus grande implication dans le travail d'équipe et une meilleure cohésion dans l'accompagnement, les surveillants de nuit participent aux réunions de service du SAJ une fois par mois. Ils participent également aux séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle.

Le nombre et les profils des jeunes accueillies nécessitent de prendre des temps bienveillants et d'écoute.

L'accompagnement la nuit est particulier : il est très individualisé et permet de mettre en mot des angoisses et des sentiments qui ne sont pas exprimés en journée.

## 5 L'ACTIVITE EDUCATIVE MENE EN SUPPORT AUPRES DES JEUNES

---

### 5.1 L'ATELIER COOPERATIF

L'objectif de cet atelier est de réunir les jeunes autour d'activités communes afin de récolter des fonds permettant de financer des activités collectives ponctuelles ou en complément du budget alloué pour les camps.

Cet atelier fonctionne sur le principe d'une association (budget auto géré, vote des décisions relatives à l'organisation) et permet ainsi de faire le lien entre le droit commun et l'associatif.

Pour l'année 2024, une vente de muguet a été organisée le 1er mai. Des ateliers de couture ont été mis en place.

### 5.2 LES ACTIVITES COLLECTIVES

Tout au long de l'année 2024, les jeunes filles du SAJ ont participé à une multitude d'activités collectives qui ont enrichi leur quotidien.

Les sorties culturelles, telles que la visite de châteaux, de musées, ainsi que des sites historiques comme Rocamadour et Oradour-sur-Glane, leur ont permis de mieux comprendre l'histoire et le patrimoine.

Les événements artistiques, tels que le théâtre de rue d'Aurillac, le festival « Aurillac en scène » et les différentes représentations scéniques au sismographe, ont éveillé leur sensibilité et favorisé l'expression personnelle. Côté sensations fortes, la fête foraine, le trampoline park, l'accrobranche, le laser game et le bowling ont été l'occasion de partager des moments de plaisir et de défis.

L'étendue d'activités sportives proposées au Cantal Tour Sport (ski, kayak, boxe, judo, équitation, basket-ball, danse, tir à l'arc, escalade, rugby, etc...) ont contribué à leur bien-être physique.

Les colonies de vacances et la nuitée dans un tipi ont offert une expérience immersive favorisant l'autonomie et l'adaptabilité de certaines.

Enfin, les visites de Reptiland, d'une ferme équestre et du « Jardin Conté » ont sensibilisé et éduqué les jeunes par le biais d'activités pédagogiques et ludiques.

### 5.3 PICOOL

En 2023, le SAJ avait proposé un bar sans alcool pendant le festival de rue.

Pour l'année 2024, ce projet n'a pas été reconduit : une réflexion va être menée dès le printemps 2025 afin de réinscrire le SAJ dans cette dynamique pendant le festival de rue.

## 6 LES ECRITS PROFESSIONNELS

---

Des écrits sont transmis à mi-mesure, lors des fins de mesure et dans le cadre des contrats jeunes majeures à l'ASE et au Juge des Enfants. Ils sont lus à chaque jeune avant envoi et audience.

## 7 LES ACTIONS DIVERSES MENEES EN 2024

---

### 7.1 LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 / 2028

A partir du dernier trimestre 2023 jusqu'en début d'année 2024, un travail d'équipe a été mené à chaque réunion de service en vue de la réécriture du projet d'établissement.

En 2023, le Conseil Départemental a accordé une fonction de coordination à exercer depuis l'un des postes éducatifs. Ainsi, une nouvelle organisation a été réfléchiée en équipe afin de donner du sens à ce poste et permettre une plus-value tant en termes d'accompagnement de projet de chaque jeune qu'en terme d'appui à l'équipe.

La procédure DIPC mise en place jusqu'alors n'était que peu satisfaisante et pas suffisamment efficiente en termes d'accompagnement. Ainsi toute une procédure en accord avec la Loi 2002-2 a été réfléchiée et élaborée en équipe.

La signature du DIPC devra se faire dans les 15 jours suivants l'arrivée de la jeune. Ce rendez-vous devra être anticipé et organisé pour en informer tous les acteurs et s'assurer de leur présence. Seront présents la jeune, la cheffe de service et la coordinatrice du SAJ, un référent éducatif du SAJ, et les parents le cas échéant, avec l'accord de la jeune. Le DIPC mentionne les objectifs du placement, s'il s'agit d'un placement administratif ou judiciaire, les noms des référents éducatifs, le nom du travailleur social de l'ASE. Il explique l'organisation du projet personnalisé.

La mise en œuvre du projet personnalisé participe au respect des droits fondamentaux de l'enfant dans le cadre des pratiques de la bientraitance.

Un travail de réflexion, en relation avec les attentes des jeunes, a été mené autour de la mise en place d'une quotidienneté et d'un règlement au service de chacune.

Une nouvelle organisation du travail a été actée avec la définition des spécificités des métiers.

Un roulement de planning fixe permet une présence éducative plus importante sur les soirées et les weekends.

La réorganisation de la réunion de service permet de réfléchir en premier lieu à une cohérence d'accompagnement pour chaque jeune puis en deuxième partie de réunion l'expression de chacun est favorisée autour de thèmes, de l'actualité du groupe, des difficultés ou des ressources à partager, de recherches de solutions collectives, afin que le « faire équipe » soit au travail de façon continue.

### 7.2 LA QUALITE

Un COPIL Qualité se réunit mensuellement et réunit tous les services autorisés représentés par un membre de l'équipe.

Cette instance permet de partager, mettre au travail divers outils obligatoires tels que les PACQ, les DUERP, les questionnaires de satisfaction. Elle traite des fiches d'incidents et de la mise en place de procédures. Elle vise ainsi une harmonisation des outils sur l'ensemble de l'association mais également le rappel de bonnes pratiques par le biais des recommandations de l'HAS.

Le référent Qualité du SAJ est chargé de faire le lien entre le COPIL et l'équipe et travaille en proximité de la Cheffe de Service autour de la mise en place des outils obligatoires. Le psychologue du SAJ participe également à cette instance.

Les questionnaires de satisfaction, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ont été réactualisés.

### 7.3 L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

En 2024, chaque membre de l'équipe a bénéficié de 5 séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP).

Les séances d'APP ont été menées service par service avec la présence de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

### 7.4 LA FORMATION

En 2024, 4 travailleurs sociaux du SAJ et le psychologue ont bénéficié de formation dans le cadre du plan de formation mutualisée avec les autres ANEF de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les formations suivies ont eu pour thèmes :

- "Parentalité et prévention" ;
- "Agressivité et violence : comprendre, prévenir et y faire face" ;
- "Communication non violente et écoute active";
- "Faire autorité, juste sanction".

Une formation collective sur 4 journées a également été organisée pour l'ensemble de l'équipe "Comment mieux travailler ensemble dans le respect des singularités individuelles". L'objectif était la recherche d'une cohésion d'équipe et le développement du sentiment d'appartenance de chacun au projet du SAJ. Des outils de travail ont été travaillés et mis en place au quotidien ainsi que sur les réunions de service afin de faciliter la communication entre les membres de l'équipe. Cette formation a permis de réfléchir autour des représentations de chacun et de donner un sens collectif à l'accompagnement des jeunes.

### 7.5 L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

À la suite de l'accord du Conseil Départemental, le SAJ a accueilli une apprentie « Monitrice-Educatrice » à compter du 05 septembre 2023 jusqu'en juillet 2024.

En septembre 2024, le SAJ a accueilli un apprenti "Educateur Spécialisé " qui intégrait sa 2ième année de formation à l'ITSRA.

### 7.6 LA PREVENTION

Le service a répondu en octobre 2020, à un appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour des actions d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Ayant été retenu, le SAJ répond à ce projet par une action de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux et autres médias. Une phase de collecte d'informations a débuté avec l'intervention de professionnels du monde des médias (France 3 ; Presse écrite et Radio ; Promeneur du Net) en fin d'année 2021 et en cours d'année 2022 afin de planifier des réunions de sensibilisation autour des fakes-news et de la diffusion des informations avec les jeunes. Le projet a été mis en stand-by pour les années 2023 et 2024.

Toutefois, en 2025, l'action va redémarrer en y associant les forces de l'ordre afin de donner aux jeunes filles toutes les clés pour savoir se protéger des réseaux sociaux et des connaissances sur la manière dont se construit l'information.

Ensuite, un intervenant en théâtre-forum va créer avec les jeunes filles des scénettes qu'elles joueront dans différents lieux (collèges, centres sociaux...) pour sensibiliser à leur tour d'autres jeunes à ces questions.

## 8 LES PERSPECTIVES 2025

---

### 8.1 LES FORMATIONS AURA

Pour l'année 2025, 7 salariés vont bénéficier des formations organisées avec les autres ANEF de la Région. Les thèmes choisis sont :

- « Maltraitance physique et sexuelle chez un enfant »,
- « Violences intrafamiliales »,
- « La bientraitance pour éthique »,
- « Ecrits professionnels »,
- « Prévention de la radicalisation et laïcité »,
- « Communication non violente ».

Une salariée va se former avec l'amicale du NID autour de la prostitution des jeunes, le thème étant « comprendre, pour agir ».

### 8.2 L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'équipe va bénéficier de 5 sessions d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour l'année 2025.

### 8.3 LA PREVENTION

Un projet de formation avec le CSAPA APT OPELIA 15 prendra forme au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 afin de sensibiliser l'équipe aux différents types d'addictions et permettra de réfléchir et mettre en place une posture commune et adaptée au besoin des jeunes filles.

Un projet, subventionné par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes autour du « consentement et moi », va se mettre en place avec la tenue de 6 ateliers sur le dernier semestre de l'année. L'intervention du CIDFF et du Planning Familial favorisera la connaissance de ces deux associations pour les jeunes et les professionnels du SAJ seront conseillés par l'association ALTHEA (située à Grenoble).

### 8.4 LA QUALITE

Les questionnaires de satisfaction vont être distribués aux jeunes filles au 1<sup>er</sup> trimestre et permettront de mettre au travail des points d'amélioration en vue d'une meilleure qualité d'accompagnement.

### 8.5 L'EVALUATION

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024, le service devait connaître sa première évaluation sous le référentiel HAS.

Le cabinet d'audit retenu n'a pu procéder à l'évaluation obligatoire.

Un nouveau cabinet a été recruté et l'évaluation HAS sur la qualité du service rendu aura lieu en octobre 2025.

## **8.6 LA MISSION DE COORDINATION**

Une éducatrice spécialisée avait été nommée coordinatrice au mois de janvier 2024.

En février 2024, elle est partie en arrêt maladie et est décédée en juin 2024.

Le choix a alors été fait de ne pas ouvrir le poste en 2024, tant cette situation a été complexe à gérer.

La mission de coordination sera à pourvoir début 2025.

## CONCLUSION

---

Le SAJ a connu en 2024 une activité inférieure à son autorisation.

Le travail mené en équipe avec les jeunes filles se veut de qualité malgré la complexité des situations rencontrées. La formation reste essentielle autour des thématiques rencontrées au quotidien telles que la prostitution et les conduites à risques.

Le SAJ a expérimenté cette année l'accueil d'urgence sous la forme d'OPP qui n'ont pas abouties à des placements pérennes. La réponse apportée dans ce cadre-là est différente et demande une mobilisation rapide dans le quotidien et dans l'évaluation de la situation de la jeune.

Un travail de proximité et de confiance est mené avec le service de l'ASE et les mandants.